

**DELIBERATION**  
**SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 8 OCTOBRE 2020**

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 20  
Présents : 17  
Pouvoirs : 1  
Votants : 18

Date de convocation du Bureau Communautaire :  
Le 01/10/2020

Le 8 octobre 2020, le Bureau de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, Président, au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Stéphane BERTHOMIEU, Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN, Armand CHAUMONT, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Gilles GARNIER, Vincent LAUTIER, Patrick NABETH, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Richard SIMMINI, Frédéric VALLOS.

Absent excusé : Michèle NUGUET (Pouvoir David POMMIER), Pierre PERNET, Bernard REY.

Secrétaire de séance : Gérard PORRETTI.

**OBJET : SPORTS - Gymnase du nouveau collège à Saint Didier de Formans - Demande de subventions**

M. Gabriel AUMONIER, Vice-Président en charge du sport et des équipements sportifs intercommunaux, rappelle que le Conseil communautaire a approuvé l'avant-projet détaillé du gymnase du nouveau collège de Saint Didier de Formans par délibération en date du 26 janvier 2015.

Il rappelle également que la CCSV s'est engagée en concertation avec le Conseil Départemental de l'Ain dans la construction d'un gymnase à proximité du nouveau collège, sur des terrains acquis par la CCSV, devenue CCDSV qui a racheté les terrains à l'EPF de l'Ain à l'issue du portage qui lui avait été confié.

Les différentes étapes de validation du projet ont vu l'approbation du programme de travaux, le portage de la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération (construction du collège et du gymnase) par le Conseil Départemental de l'Ain et le 16 septembre 2020, l'obtention de l'autorisation préfectorale de défrichement.

L'ouverture du nouveau collège est programmée pour septembre 2023 d'après le planning prévisionnel.

Il est également rappelé que la répartition des charges financières entre le Conseil Départemental de l'Ain et la CCDSV est la suivante :

- La construction du collège est entièrement à la charge du Conseil Départemental de l'Ain ;
- Le gymnase est à la charge de la CCDSV ;
- Les aménagements extérieurs (parvis et stationnements) ainsi que les parties communes (bassin de rétention, raccordements, ...) sont pris en charge par la CCDSV mais financés à hauteur de 80 % du HT par le Conseil Départemental de l'Ain ;
- Les dépenses communes (frais divers, jury de concours, étude de sols, géomètre, taxes locales, ...) sont prises en charge par le Conseil Départemental de l'Ain mais financées par la CCDSV à hauteur de 20 % du HT ;
- Les honoraires (programmiste, maîtrise d'œuvre, contrôle technique, SPS, ...) répartis entre les deux maîtres d'ouvrage dans ces mêmes proportions.

Le bilan financier prévisionnel de l'opération a été mis à jour par le Conseil Départemental (collège et gymnase). Le tableau complet est joint en annexe. En synthèse :

Coût total de l'opération collège + gymnase : 27 465 k€ TTC

Sur la base des différentes conventions avec le conseil départemental de l'Ain relatives à la répartition ci-dessus, les dépenses à la charge de la CCDSV s'élèvent à : 7 792 k€ TTC. Soit 658 k€ TTC de plus que l'estimation de début 2018.

Cette augmentation depuis le plan de financement présenté en 2018 est significative. Les principales raisons de l'évolution des coûts sont les suivantes :

- 1) Intégration des frais liés à l'étude d'impact : 150 k€ TTC.
- 2) Evolution des lots techniques, gardiennage du chantier et vidéosurveillance : 109 k€ TTC.
- 3) Actualisation des prix par rapport à 2015 : 301 k€ TTC.

Au bilan ci-dessus s'ajoutent les coûts des opérations de défrichage et de construction de l'aire de stationnement attenante à la charge de la CCDSV (déjà prévus dans les crédits inscrits dans l'AP/CP votée en 2020), soit :

- Défrichage : 87 k€ TTC.
- Aire de stationnement : 360 k€ TTC.

Il convient donc de mettre également à jour le plan de financement de la CCDSV et les demandes de subventions suite aux discussions intervenues dans le cadre de l'élaboration du contrat Dombes avec la Région et le Département, et dans le cadre du plan de relance de l'Etat.

Il est aussi souligné que les montants annoncés sont des estimations avant consultation des entreprises de travaux.

Le plan prévisionnel de financement de l'opération portée par la CCDSV est indiqué dans le tableau ci-dessous (synthèse du tableau joint en annexe).

TRAVAUX en k€ HT		RECETTES PREVISIONNELLES en k€ HT		Taux
NATURE DES DEPENSES	MONTANT	SUBVENTIONS	MONTANT	
Travaux gymnase	4 019	CD 01 Dotation territoriale 2017 Accordée (Travaux et maîtrise d'œuvre)	250	3.63%
Travaux aménagements extérieurs (parties communes)	1 062	CD 01 Dotation territoriale 2019 Sollicitée par délibération du 29 janvier 2018 mise a jour ici (Travaux et maîtrise d'œuvre)	250	3.63%
Défrichage	73	CD 01 Dotation territoriale 2021 Nouvelle demande (Travaux et maîtrise d'œuvre)	150	2.18 %
Parking	300	CD 01 participation au titre de la convention de maîtrise d'ouvrage	1 122	16.32%
Honoraires gymnases et parties communes	936	Région – contrat Territorial Dombes Accordée	150	2.18%
Imprévus et révisions	382	Etat plan de relance / DETR	2 064	30%
Frais divers	30	Reste à charge CCDSV	2 893	42.06%
Dépenses communes	77			
<b>TOTAL</b>	<b>6 879</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6 879</b>	<b>100%</b>

Sur le plan budgétaire, les crédits inscrits sur l'AP/CP n°1000 prévoient l'ensemble de ces dépenses, excepté les 658 k€ TTC d'augmentation de l'opération détaillé ci-dessus.

Le total révisé des dépenses relatives à cette opération pour la CCDSV s'élève à 8 239 k€ TTC.

A fin 2019, 750 k€ TTC avaient déjà été mandatés. Les dépenses restant à venir pour la CCDSV sont de 7 489 k€ TTC.

Sur l'AP/CP n°1000, ont été inscrits en 2020 : 6 908 k€ TTC. Aussi, il conviendra d'inscrire les 658 k€ TTC de crédits supplémentaires liés à l'opération portée sous la maîtrise d'ouvrage du département pour le compte de la CCDSV, pour porter le montant à 7 566 k€ TTC. Ceci permettra de couvrir les dépenses prévisionnelles et d'avoir une provision de 77 k€ pour les révisions de prix.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel global de l'opération, dont les travaux seront réalisés en 2020, 2021, 2022 et 2023 ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président, ou son représentant, à solliciter les subventions et participations telles qu'indiqué dans le tableau ci-dessus ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président, ou son représentant, à signer tous les actes relatifs à cette opération ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits complémentaires de 658 k€ devront être inscrits sur l'AP/CP correspondante n°1000 lors du vote du BP 2021.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

13 OCT. 2020

A Trévoux, le 08/10/2020

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20201008-2020B26-SP

Affichage le :

13 OCT. 2020

Le Président,  
Marc PECHOUX

